

# Parc éolien de la Haute-Chaudière

Un projet de surproduction énergétique

Par : Alexandre Richard

H25

La crainte que les habitats potentiels des espèces, incluant les espèces en péril, subissent une pression anthropique additive qui ne tient pas compte de l'ensemble des impacts et effets cumulés est un enjeu qui me préoccupe grandement et qui se doit d'être intégré dans l'analyse économique.

La zone d'étude déposée au dossier ne représente pas l'intégralité et l'étendue des impacts et effets attribuables à l'implantation d'un parc éolien.

Les phases de mise en valeur et de préconstruction n'ont pas été intégrées dans l'étude d'impact déposée au dossier.

L'analyse de ces deux phases, préalables à tout dépôt de projet, est cruciale afin de déterminer exhaustivement l'ensemble des impacts extraterritoriaux ainsi que l'évaluation impartiale des solutions de rechange.

Dans l'étude d'impact, l'ensemble des espèces présentes et/ou susceptibles de l'être ne sont pas clairement identifiées. L'état des lieux semble à première vue incomplet.

L'effort de recherche sur le terrain n'est pas représentatif de la biodiversité susceptible d'être présente dans la zone d'étude.

Par exemple, les insectes, qui subissent présentement une extinction rapide et sans précédent, n'y sont pas représentés alors que l'ensemble des phases du projet sont susceptibles de générer des fréquences sonores et/ou vibrations potentiellement affectant pour ces derniers.

L'étude déposée ne traite pas des effets du bruit au sens large, incluant les infrasons.

Aucune analyse des impacts et effets attribuables aux vibrations ainsi qu'au bruit sur la faune et la flore n'a été déposée, ce qui inclut les insectes, les plantes ou toute autre espèce qui sont susceptibles d'être impactés par le bruit et/ou les vibrations émises par le parc éolien projeté.

Ces impacts et effets, bien que peu connus à ce jour, sont susceptibles de se cumuler aux autres activités humaines en constante expansion, incluant entre autres, l'implantation de multiples parcs éoliens au Québec qui se couplent à de multiples projets de déforestation.

L'initiateur ainsi que les instances étatiques doivent nécessairement se questionner sur cet enjeu afin d'éviter préventivement une surproduction énergétique ayant accentué la fragmentation des territoires ainsi que la perte de biodiversité via l'utilisation et la mise en disponibilité de l'énergie sans égard à l'usage.

Les insectes nous rendent des services inestimables. Afin de respecter la Loi sur la Qualité de l'Environnement, l'initiateur doit nécessairement évaluer exhaustivement l'ensemble des impacts et effet sur ces derniers ainsi que la prise en compte des répercussions potentielles liées à ses activités sur toute autre espèce susceptible de rendre des services écosystémiques.

L'énergie, sans égard à sa source, est généralement utilisée à des fins de fragmentation du territoire, elle constitue aussi la source de "surstimulation économique" qui nous laisse dans un état d'iniquité sociale systémique tout en dissipant les ressources de manière non optimale.

Cette surabondance énergétique issue d'une surproduction préalablement orchestrée par l'état crée aussi une dépendance aux électrons ainsi qu'au pécule généré par les projets énergétiques.

Les communautés qui "profitent" de la manne, tant sur le plan de l'utilisation de l'énergie que de l'affectation des revenus a pour effet inévitable : le développement des dépendances pécuniaires et énergétiques.

La surabondance énergétique est aussi la source principale de notre "paresse nationale", car, par son omniprésence, l'énergie abondante induit de multiples comportements de moindre effort.

Nous substituons collectivement notre autodétermination énergétique par de l'énergie surproduite et mise en marché par l'entremise de multiples projets énergétique qui, par la surabondance d'énergie qui en découle, nous permet de concrétiser une multitude de comportements peu propice à rendre effectif la décarbonation de l'économie.

En résulte aussi une perte de patrimoine immatériel importante concernant les différentes méthodes de production des biens et services à moindre impact qui s'avèrent des solutions de rechange à l'utilisation d'infrastructures de dissipation énergétique à grande échelle, qui, de par leur taille et étendue, consomment et dissipent les ressources matérielles à un rythme qui n'est pas synchronisé avec la capacité de supports des écosystèmes.

Les effets de cette surproduction sont observables dans de multiples secteurs d'activités. L'abondance d'énergie nous a historiquement permis de construire des infrastructures de gaspillage énergétique et de surproduction de ressources matérielle à des fins économiques.

La plus ou moins récente fusion du ministère de l'Énergie avec le département d'économie semble être qu'un outil (parmi tant d'autres) visant une surproduction énergétique.

Idem pour le plan de surproduction énergétique 2035 déposé par Hydro-Québec dont l'initiateur s'appuie afin de justifier la fragmentation du milieu d'insertion.

Un fait important est que l'appât du gain est le motif principal de justification du projet. L'appât du gain en question est issu d'une dépendance pécuniaire généralement observable à même la plupart des territoires.

Les entités instigatrices (Hydro-Québec et l'initiateur) ont développés volontairement cette dépendance par l'entremise de leurs infrastructures en apparence très lucratives.

Si les communautés d'accueil visent à capter 50% des revenus via la MRC ou une quelconque coquille juridique, en contrepartie, elle doit nécessairement assumer les risques inhérents au projet sur l'ensemble de son cycle de vie.

Les initiateurs du "total package" proposé aux communautés ont-ils clairement identifié et déclaré les risques attribuables aux impacts et effets direct et indirect du spécule et de l'énergie créée par le projet ?

La commission est invitée à approfondir l'enjeu afin de réduire les probabilités de mise en embarras éventuelle des communautés concernant la non-internalisation des coûts (sociaux et environnementaux).

Comme observé dans la plupart des pays disposant d'une surabondance pécuniaire et énergétique, l'analyse des effets rebonds ainsi que la mise en valeur des impacts négatifs liée aux comportements des différents capteurs de richesse et d'avantages concurrentiels n'est pas réalisée au préalable à l'implantation. Une sorte de dénis volontaires et/ou tabous est généralement observable sur cet enjeu.

Au-delà de certains seuils d'énergie et de pécule disponible pour une population donnée, dont j'invite la commission à déterminer, il est probable, sur l'ensemble du cycle de vie du projet, que les parties prenantes utiliseront l'énergie à des fins de facilitation des activités directe et induite susceptible d'outrepasser la capacité de support des écosystèmes tout en accentuant la mise en disponibilité de l'énergie à des fins de fragmentation du territoire. Sur ce point, les parties prenantes au projet en sont des experts.

Vu le passé historique des acteurs, le pécule généré par l'énergie turbinée risque d'accentuer leurs implantations à plus grande échelle sur d'autres territoires. En parallèle, il est anticipable qu'une certaine part de l'utilisation de l'énergie produite par le parc éolien, cumulée à celle de l'ensemble des autres moyens de production d'énergie contribue significativement à la " carbonation de l'économie " ainsi qu'à la fragmentation d'autres territoires par effet rebond.

J'invite alors le BAPE à analyser exhaustivement la chaîne d'impact associé au pécule généré par le projet.

Dans l'étude d'impact déposé, il est inscrit que les impacts économiques sont positifs et qu'il sera éventuellement difficile pour les communautés de s'en passer advenant le démantèlement éventuel du parc, ce qui induit un enjeu de dépendance couplé à un enjeu de perte d'autodétermination.

Concernant l'analyse du cycle de vie ainsi que l'évaluation des émissions évitées déposées au dossier, elles semblent à première vue basées sur une méthode de substitution directe qui ne concorde pas avec les faits observables sur le terrain. (voir les présentations visuelles)

De plus, l'analyse du cycle de vie de l'énergie qui sera généré par le projet qui doit tenir compte de son affectation pour être le moins crédible n'a pas été déposée au dossier.

J'invite alors le BAPE à mandater des experts impartiaux afin d'éclairer les occupants sur ces enjeux et de valider la mise à jour des données et métadonnées utilisées ainsi que la vérification des analyses produites et/ou utilisées par l'initiateur et ce, en fonction des faits sans égard aux pratiques et/ou normes établies qui sont souvent établies par les acteurs dépourvus d'impartialité afin de justifier leurs actions.

Cet état de fait est préoccupant. Des enjeux d'équité intergénérationnelle et d'efficacité économique sont soulevés, car le bloc d'énergie qui serait injecté dans le réseau est susceptible non seulement d'impacter significativement les milieux d'insertion déposés au dossier par l'initiateur, il induit de facto la non-internalisation des coûts sociaux et environnementaux attribuables aux impacts et effets rebonds à l'extérieur de la zone d'étude.

Les risques d'expansions des occupations territoriales sont bien évidemment présents à l'intérieur de la zone d'étude, vu la vitesse de déploiement des nouveaux projets éoliens, ce fait constitue aussi un enjeu important pour l'ensemble des territoires disposant de gisement de vent susceptible d'être convoité pour leurs capacités de production énergétique d'où l'importance de procéder à une consultation publique élargie concernant les solutions de recharge à la production avant d'évaluer l'option de production. Cette consultation ciblée est une occasion de déployer les outils nécessaires à l'évaluation de l'ensemble des répercussions économiques.

Dans le cas qui nous concerne, le fait qu'Hydro-Québec, l'initiateur ainsi que les autres acteurs impliqués ont déjà, par le passé, procédé à la mise en œuvre de divers projets énergétique risque de renforcer le signal de colonisation énergétique à des fins ultimes de stimulation économique pour les communautés locales, et ce, sans procéder à l'internalisation de l'ensemble des coûts ainsi que de la mise en valeur transparente des risques attribuables aux choix technologiques.

Il est important de valider le coût réel de l'énergie produite sur l'ensemble du cycle de vie du projet. L'affectation des sols à des fins de production d'énergie n'est qu'au début de la chaîne d'impact du projet.

Nous observons que l'aspect temporel de l'utilisation de l'énergie n'a pas été intégré dans l'étude. Il est alors impossible d'en calculer le coût réel et de comparer le projet proposé avec d'autres solutions de recharge.

Si l'initiateur, en partenariat avec Hydro-Québec, choisissent d'injecter de l'énergie supplémentaire à même le réseau existant, les probabilités que l'énergie distribuée engendre des activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont à première vue assez élevées, ce qui inclus, mais sans s'y limiter, les impacts négatifs cumulatifs attribuables à la réaffectation des terres aux différents points de branchement de l'énergie produite par le parc ainsi que la prise en compte des impacts anticipés concernant une potentielle addition de l'utilisation de l'énergie qui est par nature fortement addictifs et historiquement utilisés à des fins de génération de pécule et d'expansion territoriale.

Les données sont claires concernant les comportements des consommateurs d'énergie, plus les revenus des ménages sont élevés, plus ils consomment d'énergie. Actuellement, plus les ménages consomment d'énergie, plus ils impactent le milieu d'insertion de leurs activités.

La notion d'affectation de l'énergie est un enjeu majeur à traiter afin de déterminer si nos activités concrétisent la réduction de gaz à effet de serre tout en accélérant le déploiement de mesures concrètes à la protection de la biodiversité qui est actuellement en déclin.

Via notre surproduction énergétique anthropocentrique, nous contribuons aux émissions directe et indirecte de gaz à effet de serre.

L'utopie spéculative du plan de d'action 2035 présenté par Hydro-Québec dont l'initiateur s'appuie est la pierre d'assise de la justification du projet de production énergétique déposé au dossier. Il est alors nécessaire que le BAPE pousse son analyse des racines de l'enjeu et de valider la méthodologie utilisée ainsi que la pertinence du contenu de ce plan d'action.

L'enjeu majeur dont il est question est la séquence de priorisation des mesures de production énergétique par rapport aux mesures de sobriété et de réduction à la source qui permettraient conjointement de réduire la demande d'énergie.

En postulant cette méthodologie productiviste, qui ne cadre pas avec les enjeux réels, l'initiateur ainsi que la société d'État outrepassent le principe d'efficacité économique enchâssé dans la loi sur la qualité de l'environnement.

Selon l'initiateur et Hydro-Québec, substituer de l'énergie fossile par de l'énergie renouvelable permettrait de réduire les émissions de GES, contribuant ainsi à la décarbonation de l'économie d'ici 2050.

Je propose à la commission de remettre en question cette vision de prospérité déposée dans le plan d'action. Hydro-Québec déploie actuellement de nombreux efforts publicitaires afin de mettre en valeur cette idée d'ajout de puissance.

Par expérience, là où il y a présence de promotion publicitaire, il est absolument nécessaire d'être collectivement vigilant afin d'éviter de se faire enfirwaper à répétition par des méthodes douteuses qui ont pour objectif d'atteindre une acceptabilité sociale sans nécessairement dévoiler les bons et moins bons côtés de la médaille de façon impartiale.

Les effets secondaires à même le milieu d'insertion ainsi qu'à l'extérieur de ce dernier se doivent d'être divulgués publiquement, car, sur l'échelle temporelle, ils impliquent les prochaines générations dont nous empruntons temporairement le territoire ainsi que les ressources.

Ces derniers devront inévitablement subir nos choix concernant l'échelle de production. De nombreuses erreurs de surproduction historique qui nous ont menés dans la situation actuelle peuvent servir d'apprentissage et nous éclaircir concernant les impacts et effets réels de la production industrielle d'énergie.

Nous croyons sincèrement qu'il est absolument nécessaire de remettre en question cette échelle de production afin de réduire les risques attribuables à l'utilisation de l'énergie. L'enjeu d'utilisation des ressources au-delà de la capacité de support des écosystèmes est soulevé.

Par exemple, remplacer un véhicule à essence par un véhicule électrique ou procéder à la substitution de l'énergie fossile utilisée dans les bâtiments vétustes existants ne conduit pas nécessairement à une décarbonation effective de l'économie.

Dans le présent dossier, l'initiateur s'appuie en partie sur le plan d'action 2035 mais aucune validation de concrétisation n'est présente dans le pan de suivi.

Même si le partenariat entre l'initiateur et Hydro-Québec permettrait de substituer une partie de l'énergie fossile par de l'énergie éolienne (ce qui jusqu'à présent n'a pas été validé par des pairs impartiaux et soumis à une consultation élargie sur une période de temps compatible avec l'ampleur de la tâche) aucune garantie ou engagement contraignant n'a été déposé concernant l'enjeu d'affectation des terres attribuable à l'utilisation de l'énergie produite par le parc .

Produire de l'énergie à des fins de " lutte aux changements climatiques" sans suivi et sans outils nécessaires à sa concrétisation semble à première vue être un vœu. Le constat est clair : l'utilisation de l'énergie, est actuellement "très impactant" sur l'ensemble de son cycle de vie. Ne pas en tenir compte lors de l'implantation des projets est un acte de dénis volontaire.

La lutte au changement climatique est interconnectée avec la lutte à la protection de la biodiversité. Si l'initiateur s'engage à une déforestation partielle du milieu d'insertion à des fins de production énergétique, il doit nécessairement se questionner si l'énergie produite génère une potentielle déforestation à son point de livraison ainsi que sur l'ensemble de son cycle de vie.

Historiquement, l'énergie produite au Québec, sans égard à sa source, a contribué significativement à la déforestation ainsi qu'à la perte de milieux humides. Sur le plan socioéconomique, vu notre incapacité historique d'anticipation, cet état de fait représente un constat d'échec que nous pouvons retourner en opportunités si nous nous donnons les moyens et le temps nécessaire pour le faire.

Concernant l'enjeu des ressources matérielle et énergétique lié au cycle de vie du projet, lors de la phase d'exploitation projetée, des rendements marginaux décroissants vont inévitablement se produire, les ressources non renouvelables seront de moins en moins disponibles alors que les ressources renouvelables vont nécessairement atteindre une certaine limite de disponibilité. D'où l'importance de se contenter de l'énergie déjà en production pour subvenir à nos besoins.

Les infrastructures énergétiques sont présentement en surexploitation. Dû au fait que l'énergie injectée dans le réseau de distribution s'ajoute à celle déjà présente, elle est susceptible d'accélérer la dégradation du dit réseau ainsi que son expansion. Il est alors important que le BAPE intègre cette notion dans son analyse économique en la comparant avec les mesures structurantes de réduction à la source.

Vu une constatation d'épuisement des ressources inévitables, il est nécessaire d'explorer l'ensemble des solutions de rechange à moindre coût avant de prendre une décision de production susceptible de verrouiller la situation pour la durée de vie du projet.

L'initiateur n'a pas démontré de façon exhaustive qu'il sera en mesure d'exploiter de façon viable le parc éolien avec une quantité réduite de produit pétrolier raffiné importé et/ou pièces de rechanges qui nécessiteront inévitablement une capacité extractive et/ou qui proviendront d'autres pays, ce qui limite significativement sa justification ainsi que sa viabilité sur le long terme.

L'étude n'a pas démontré que l'initiateur est en mesure d'assurer son entretien, son suivi, son démantèlement et sa valorisation en fin de vie sans devoir extraire de nouvelles ressources minérale et énergétique qui sont à leurs tours susceptibles de générer d'autres impacts cumulatifs alors que la capacité de support des écosystèmes est actuellement sous la pression de nombreux autres secteurs d'activités.

Une analyse globale fine et exhaustive est de mise afin de s'assurer que le projet ne constitue pas une complexe addition énergétique qui est susceptible d'accaparer de façon non optimale les ressources intergénérationnelles.

De plus, la démonstration de robustesse liée au plan d'entretien n'est pas présente dans l'étude d'impact.

Les ressources nécessaires à l'exploitation ne sont pas toutes présentes dans l'étude, ce qui limite le calcul du retour énergétique réel du projet ainsi que de ses effets sur la disponibilité des ressources pour les prochaines générations.

La phase de démantèlement est susceptible de nécessiter une quantité de travail (temps et énergie) actuellement sous-estimé, car :

1-Les rendements marginaux décroissants sont inévitables ;

2 -Nos connaissances relatives à la composition, la toxicité ainsi que des effets réels issus de la dégradation des matériaux et substances utilisées lors de leurs extractions/fabrication ainsi que lors de leurs usures se dissipant cumulativement dans l'environnement tout au long de leurs cycles de vie ne cessent de croître.

Préliminairement, lors des différentes phases du projet, les particules de pneus issues de leurs dégradations sont susceptibles de se retrouver dans l'environnement.

La dégradation des pales risque aussi, tout comme les revêtements de peinture qui protège les véhicules utilisés lors du cycle de vie du projet, de contribuer à la dispersion de contaminants dans l'environnement.

L'huile utilisée dans les éoliennes ainsi que dans les équipements de construction, d'entretien et de démantèlement devra être traitée ou valorisée, ce qui est susceptible de porter atteinte à l'environnement lors de leurs traitements en fin de vie ou lorsqu'un évènement accidentel ou non survient.

Pour ce projet, comment pouvons-nous nous assurer que les particules à petite échelle ainsi que les émissions atmosphériques qui sont attribuables à l'extraction des minéraux, à la fabrication des éoliennes en partie au Québec ainsi que dans les autres pays, à leurs transports, à leurs mises en place sur le site, suivis des impacts de la production et de l'utilisation de l'énergie ainsi que du démantèlement du parc et de sa valorisation complète en fin de vie ne causeront pas d'impacts cumulatifs négatifs ?

Ces impacts et effets ont-ils tous été identifiés et analysés de façon impartiale ?

L'analyse a-t-elle été vérifiée par des pairs ?

Quel sera le coût en temps et en énergie et quelles ressources seront éventuellement nécessaires pour traiter la dispersion cumulative des contaminants issue du projet dans les sols, dans l'eau ainsi que dans les sédiments ?

Ce coût global de travail projeté, qui représente le passif environnemental et social attribuable à nos modes de vie issue de nos choix et de nos actes, dissipe cumulativement dans l'environnement des substances qui seront éventuellement difficiles à identifier et coûteuses à traiter vu leurs dispersions sur de grand territoire, comme par exemple des substances connues et inconnues à ce jour: (particules de pneus, pfas, produits de dégivrage, huile, peinture, fibre de pales ou tout autres débris issus de leurs dégradations si petit soit-il qui se retrouve inévitablement dans l'environnement).

Ce travail de caractérisation et de décontamination constamment reporté pour des motifs économiques représente une part importante d'énergie et de ressources projetées, qui, si le projet se concrétise, sera inévitablement en partie assumée par les prochaines générations.

Ces faits et incertitudes représentent un cocktail de risques qui ne semble pas avoir été exposé de façon claire et vulgarisée par l'initiateur à même les documents de départ.

Si l'initiateur ne dresse pas un portrait complet de l'état de la situation, les occupants du territoire ne peuvent être aptes à prendre des décisions éclairées en toute connaissance de cause. Pour consentir, il est nécessaire :

1 -d'obtenir les informations à jour.

2 -d'être en mesure de comprendre les impacts et effets globaux au préalable.

De plus, les principes de précaution et de prévention doivent se synchroniser à la vitesse de l'évolution des connaissances scientifiques, ce qui n'a pas été fait par l'initiateur.

Les solutions de rechanges "basse technologie" n'ont pas été déposées dans l'étude d'impact.

Un enjeu majeur lié aux impacts cumulatifs du projet est attribuable aux inquiétudes citoyennes par rapport à la nécessité d'ajouter un bloc d'énergie supplémentaire dans une des sociétés ( le Québec) qui consomme presque quatre fois la consommation mondiale moyenne d'énergie par habitant tout en dissipant de façon non optimale une quantité d'énergie importante sur le réseau de transport et de distribution. Ici, l'enjeu d'efficacité globale est soulevé et couplé à l'enjeu d'utilité sociale de l'énergie.

Ajouter des éoliennes risque de verrouiller, voire de renforcer nos habitudes énergivores tout en accentuant notre dépendance énergétique et technologique au sens large.

L'entretien des éoliennes est susceptible d'accentuer inutilement la présence humaine et d'exercer un effet structurant à long terme à même un territoire déjà amplement fragmenté par d'autres activités qui impactent le milieu.

L'élargissement et/ou la construction des chemins nécessaire à l'implantation des éoliennes repousseront dans le temps la date de reboisement des chemins existants, ce qui accentuera la fragmentation du milieu d'insertion alors qu'une solution de rechange qui consiste à leurs reboisements total ou partiel à court ou moyen terme permettrait de restructurer le territoire plus près de son état d'origine.

Dû au fait que l'énergie est actuellement distribuée sans égard à l'usage et qu'aucun dispositif limitant l'hybridation additive des usages de l'énergie n'est en place, les probabilités que l'énergie produite par le parc éolien matérialise une quantité supérieure d'impacts et d'effets cumulatifs négatifs globaux comparativement à sa non-réalisation sont extrêmement élevées.

Le Québec dispose déjà d'une quantité d'énergie renouvelable lui permettant de subvenir à ses besoins et Hydro-Québec n'a pas démontré qu'il est en mesure d'assurer l'entretien de ses infrastructures avec une utilisation limitée des ressources fossiles.

Ajouter un bloc d'énergie supplémentaire ne fera que complexifier le système énergétique existant. Cette action est susceptible de créer une augmentation globale et additive de l'utilisation des ressources énergétiques et d'accentuer significativement la dépendance technologique des occupants du territoire.

Actuellement, la quasi-totalité des nouveaux branchements ainsi que les branchements existants impliquent un usage de produits pétroliers ou de gaz naturel au point de branchement.

Ces usages combinés à ceux de l'énergie qui serait produite par l'initiateur sont susceptibles de contribuer aux émissions additives. L'initiateur ainsi que ses partenaires d'affaires se doivent

d'en tenir compte afin d'élaborer et comparer des solutions de recharge préalables à la justification du projet.

En ajoutant un bloc d'énergie disponible, nous laissons passer, de facto, une opportunité de changement de comportement majeur, entre autres, pour les acteurs des secteurs industriels et du transport.

Un enjeu lié à la reconnaissance du patrimoine immatériel lié aux différentes communautés pratiquant diverses activités de réductions à la source n'a pas été évoqué par l'initiateur alors qu'il représente une opportunité d'améliorer l'efficacité économique, et ce, à une échelle de production énergétique révisable à la baisse.

Ce patrimoine immatériel constituant différents modes de production des biens et de transport alternatifs couplés à des changements de comportements de déplacement ainsi que de réduction de la consommation excessive des ressources représente un important gisement énergétique dont l'initiateur n'a pas tenu compte lors de la justification de son projet.

L'énergie livrée par le projet est susceptible de créer une offre supplémentaire qui stimulera la demande en énergie et qui risque de s'ajouter aux autres sources plus émettrices, ce qui globalement peut ralentir significativement l'atteinte de nos objectifs mondiaux liés à une carboneutralité projetée.

De plus, les effets rebonds doivent être anticipés par l'initiateur en tenant compte des récentes décisions attribuables aux pays et provinces limitrophes, ce qui n'a pas été fait.

Vu la mise à jour du contexte, certains engagements concernant la décarbonation de l'économie mondiale risquent de se transformer en velléités d'où l'importance de prendre une pause afin de bien évaluer l'efficacité réelle des mesures d'électrification à grande échelle.

Par exemple, alimenter une voiture électrique via un réseau de distribution et de transport d'énergie nécessitant une quantité considérable de ressources, incluant les ressources nécessaires à la production d'énergie pour "remplacer" un véhicule à combustible fossile se concrétise-t-il par une réelle décarbonation ou n'est-il qu'un déplacement du problème ?

Collectivement n'est-on pas mieux de remettre en question et d'ajuster l'échelle de production énergétique afin d'éviter une surproduction globalement peu efficace en plus d'accentuer les risques d'être la cible d'un éventuel pillage international des ressources humaines, minérales et énergétiques ?

Quelle méthodologie Hydro-Québec a-t-elle utilisée afin de déterminer les différentes proportions d'affectations énergétiques, soit le bloc de 75 % (décarbonation) et de 25% de croissance ?

Selon ce scénario induit par Hydro-Québec, qui inclut l'énergie du parc en question, quelle est la méthodologie de validation et de suivi de concrétisation des mesures de décarbonation attribuable au 75% d'énergie ?

Pour la part de 25% d'énergie affectée à la croissance quels sera les impacts direct et indirect sur l'ensemble de son cycle de vie ?

Ce 25% d'énergie ne risque-t-il pas de contrer, "s'ils s'avèrent réels et concrétisables", les effets du 75% affecté à la décarbonation?

Concernant les mesures de suivi pour la “lutte au changement climatique /décarbonation de l'économie ” pouvez-vous déposer les méthodologies ainsi que les données et métadonnées utilisées pour la validation du calcul des émissions évitées par les solutions technologiques de substitution.

Les mesures de réduction à la source qui représentent des solutions de recharges à moindres coûts n'ont pas été proposées selon la séquence éviter/minimiser/compenser.

Le projet tel que déposé n'est pas acceptable, sa justification est fermement remise en question, elle mérite une analyse profonde et exhaustive des impacts cumulatifs, et ce, sur l'ensemble de son cycle de vie.

Cette proposition d'implantation est précipitée, elle ne tient pas compte de l'ensemble des risques, impacts et effets induits.

Pour ce projet, je recommande au BAPE de déployer les outils nécessaires à une analyse complète des enjeux incluant l'ensemble des impacts résiduels socioéconomique (négatifs et positifs) et de recommander au ministre un moratoire de quelques années sur l'implantation de nouveaux projets énergétiques ainsi que de réfection et/ou d'ajout d'infrastructures de transport d'énergie afin d'évaluer différentes mesures de réduction à la source qui permettraient d'effacer la demande tout en évitant une surutilisation du réseau existant ainsi qu'une éventuelle expansion sous-optimale fortement génératrice d'impact.

Les diapositives ci-bas sont aussi présentées dans le cadre d'un projet parallèle dont les impacts et effets sont similaires (le projet éolien des neiges ). Dans les faits, les impacts et effets sociaux, économiques et environnementaux des deux projets d'implantation d'éoliennes ainsi que l'ensemble des activités humaines se cumulent.

Mon point de vue concernant l'alignement du projet dans les différentes stratégies du Québec pour la lutte contre les changements climatiques y est présenté.

Le consentement de la population locale pour la réalisation du projet nécessite une déclaration transparente des retombées économiques positives et négatives anticipées ainsi qu'une déclaration transparente des risques et responsabilités sociales associés à cette pratique de nature addictive.

Les retombées économiques du projet et particulièrement les retombées économiques négatives n'ont pas été présentées par l'initiateur.

Sur ce point, il est important que le BAPE utilise ses pouvoirs de mobilisation des ressources humaines afin de rechercher et documenter les impacts économiques négatifs attribuables à l'implantation des parcs éoliens en tenant compte de l'internalisation de l'ensemble des impacts et effets anticipés lors de l'utilisation de l'énergie produite, et ce, en fonction des usages projetés par l'initiateur.

Le coût de production affiché ou discuté lors de l'audience n'est pas représentatif du coût réel. Si l'énergie du parc est affectée à des fins d'addition énergétique, et que l'énergie est distribuée sans une analyse préalable des impacts et effets de son utilisation, il est très peu probable que

l'énergie produite contribuera à la décarbonation de l'économie, elle est même susceptible de contribuer à sa « carbonatation » en facilitant l'usage combiné de plusieurs sources d'énergie .

Comment la commission peut-elle estimer les retombées économiques négatives à long terme concernant la perte de biodiversité potentiellement induite par le projet ?

Par exemple, les insectes nous offrent des retombées économiques positives importantes via leurs services écosystémiques, il est alors nécessaire d'internaliser dans l'analyse économique le cumul des pertes induites sur ces derniers par le projet ainsi que toutes les autres activités à l'échelle planétaire.

L'énergie produite dans la MRC du Granit peut contribuer à impacter négativement des insectes à un autre endroit dépendamment de l'affectation de l'énergie produite. Il est très important d'en tenir compte dans l'analyse économique car les insectes sont de petites bestioles vulnérables qui n'ont pas de droit de vote. Il est important de faire valoir leurs droit en les intégrant dans nos analyses économiques.

## L'effort de recherche n'est pas suffisant

- ▶ -insectes non apparents dans l'étude d'impact
- ▶ -fréquences sonores /infrasons
- ▶ -vibrations et bruit potentiellement néfaste pour la faune et la flore
- ▶ -Effets potentiellement additifs (autres activités humaines et autres parcs)

## La surproduction énergétique risque d'accentuer la fragmentation des territoires

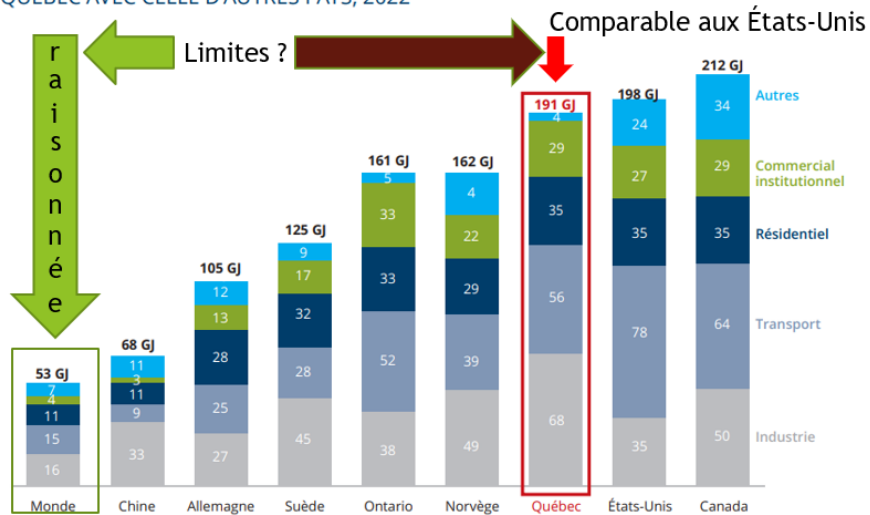
- ▶ -La mise en marché de l'énergie produite par le projet sans égard à son usage
- ▶ -Nécessaire évaluation exhaustive préalable des impacts cumulatifs de l'ensemble des projets éoliens susceptibles d'impacter les espèces (sans égard à leurs statuts)
- ▶ Les populations d'insectes sont en déclin, il est donc nécessaire de reconnaître leurs services écosystémiques et de les intégrer aux projets.
- ▶ La surproduction énergétique conduit à la fragmentation directe et indirecte des territoires (aux points d'implantations de production et d'utilisation de l'énergie produite)

\*\*nécessaire Internalisation des faits et incertitudes inscrites dans ce mémoire lors de l'analyse économique\*\*

# La consommation d'énergie excessive des occupants du territoire

MAXIMUM 100 ou MAXIMUM 10 ?

GRAPHIQUE 22 • COMPARAISON DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR HABITANT DU QUÉBEC AVEC CELLE D'AUTRES PAYS, 2022



Graphique 22 adapté de : Whitmore, J. et Pineau, P.-O., 2025

## Création de dépendances (pour les états et les parties prenantes)

- ▶ Pécuniaire
- ▶ Énergétique
- ▶ Technologique

\*\*Demande au BAPE l'intégration des coûts sociaux concernant les dépendances pécuniaire, énergétique et technologique dans l'analyse économique du projet.\*\*

## Effets des dépendances issues de la surproduction énergétique

- ▶ Paresse nationale (comportements de moindre effort)
- ▶ Perte d'autodétermination énergétique
- ▶ Perte importante du patrimoine immatériel :  
(solutions de rechange aux infrastructures de dissipation énergétique à grande échelle)
- ▶ Absence de synchronisation avec la capacité de support des écosystèmes.
- ▶ Construction d'infrastructures de gaspillage "surproductive" à des fins purement économiques.

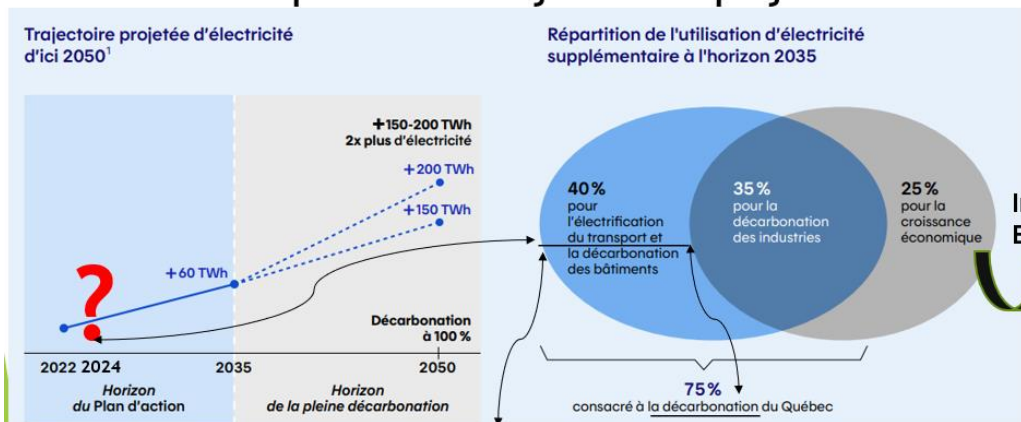
\*Peu d'emplois lors de la Phase d'opération Vs revenus apparents considérables\*

## Interconnexion de la “lutte aux changements climatiques” / Protection de la biodiversité

- ▶ La production d'énergie nécessite un suivi rigoureux ainsi que le développement préalable des outils permettant la concrétisation des mesures de décarbonation .
- ▶ Anticipation des rendements marginaux décroissants en tenant compte des prochaines générations.
- ▶ Exploration préalable de l'ensemble des solutions de rechanges à moindre coûts afin d'appliquer le principe d'efficacité économique.

Analyse du cycle de vie de l'énergie en fonction de ses affectations couplé à un suivi rigoureux en tenant compte de l'avancement de nos connaissances.

## Méthodologie de détermination et de suivi/validation concernant la concrétisation des mesures de décarbonation déposées afin de justifier le projet ?



Mesures effectives ou théoriques ?

Usages et impacts réels de l'utilisation de l'énergie ?

Vœux ou plan réaliste ?

Suivi concret et robuste ?

Impacts Et effets ?

Enjeu

\*Pression sur les ressources\*

Numéro du rappel	Date du rappel	Marque	Modèle	Système	Année(s) modèle(s) concernée(s)
<a href="#">2024-654</a>	2024-10-31	CHEVROLET	BOLT EV	Haute tension	2020 2021 2022
<a href="#">2024-371</a>	2024-06-27	CHEVROLET	BOLT EV	Haute tension	2020 2021
<a href="#">2021-524</a>	2021-08-20	CHEVROLET	BOLT EV	Haute tension	2020 2021 2022
<a href="#">2021-449</a>	2021-07-23	CHEVROLET	BOLT EV	Haute tension	2017 2018 2019

Remplacement prématuré des batteries de traction

Figures et graphiques adapté de: plan d'action 2035, Hydro-Québec couplés aux données de rappel de Transport Canada

# Proposition d'ajustement de l'échelle de production

- ▶ Vu la mise à jour du contexte géopolitique, certains engagements concernant la décarbonation de l'économie mondiale risquent de se transformer en velléités, d'où l'importance de prendre une pause afin de bien évaluer l'efficacité réelle des mesures d'électrification à grande échelle.

P1 Onduleur de véhicule défectueux



Risques technologiques

**\*\*Risques de mimétisme comportemental\*\***

\*\*La sobriété peut contribuer à réduire la demande à la source\*\*

**\*\*Historique des barrages parcs éoliens et des lignes à hautes tensions\*\***

Actuellement, l'énergie produite est affecté à la productions de biens de piètre qualité dont la durée de vie est limitée et dont la complexité technologique limite considérablement leurs entretien.

## Recommandations

- ▶ Au BAPE de déployer les outils et ressources nécessaires à une analyse complète des enjeux incluant l'ensemble des impacts socioéconomiques (négatifs et positifs)
- ▶ Recommander au ministre le refus du projet suivi d'un moratoire de quelques années sur l'implantation de nouveaux projets de production énergétiques ainsi que de réfection et/ou d'ajout d'infrastructures de transport et de distribution d'énergie afin d'évaluer collectivement les mesures de réduction à la source qui permettraient d'effacer la demande.

## Recommandations suite

- Valider les mises à jour et exiger le dépôt des méthodologies choisies ainsi que les données et métadonnées utilisées pour la validation du calcul des émissions évitées par les solutions technologiques de substitution proposées dans le plan d'action 2035 déposé au dossier par Hydro-Québec.

Voir l'annexe A pour poursuivre l'analyse des enjeux

## Sources :

Pictogramme de signalisation routières récupérée au:

<https://www.rsr.transports.gouv.qc.ca/Dispositifs/Accueil.aspx?p=124&ca=PetiteVignette>

Tableau de rappel des véhicules routiers récupéré sur le site de transport canada au :

<https://wwwapps.tc.gc.ca/Saf-Sec-Sur/7/VRDB-BDRV/search-recherche/results-resultats.aspx?lang=fra&mk=44439!5359!6128!3229!1896!39316!4804&mkName=CHEVROLET&md=BOLT%2520EV&fy=0&ty=9999&ft=&ls=0&sy=0&syName=Tous%2520les%2520syst%25C3%25A8mes&all=0>

Source des graphiques 22, 42 et 48 : [Whitmore, J. et Pineau, P.-O., 2025. État de l'énergie au Québec 2025](#), Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal. Récupéré au : <https://energie.hec.ca/eeq/>

plan d'action 2035 Hydro-Québec récupéré au : <https://www.hydroquebec.com/a-propos/publications-rapports/plan-action-2035.html>

P1- photos d'un onduleur de véhicule électrique défectueux dont les pièces de rechanges ne sont pas disponibles